

# FOIRE AUX QUESTIONS

## À PROPOS

### Qu'est-ce que le Fonds pour le jeu libre?

Le Fonds pour le jeu libre soutient les enfants en créant les conditions nécessaires pour qu'ils puissent bouger, imaginer, explorer et socialiser comme ils le souhaitent. Les éducateurs, proches et membres de la communauté peuvent contribuer à créer les conditions propices au jeu en plein air en offrant aux enfants le temps, l'espace et la liberté de jouer selon leurs propres règles.

Le Fonds vise à :

- accroître les possibilités de jeu en plein air;
- réduire les obstacles qui limitent les occasions de jeu en plein air au quotidien;
- contribuer au bien-être, à la confiance et au développement sain des enfants de votre communauté;
- favoriser un changement à long terme en mettant en lumière l'importance fondamentale du jeu en plein air chez les enfants.

### Qu'entend-on par jeu en plein air?

Le [jeu en plein air](#) désigne toute activité volontaire, pratiquée à l'extérieur, qui est à la fois ludique, gratifiante et motivée par la curiosité et les envies des enfants. Ce type de jeu leur offre la liberté d'explorer, de bouger, de prendre des risques et de jouer à leur propre façon, souvent en compagnie d'autres enfants, de proches ou de membres de la communauté. Le jeu en plein air peut également inclure des activités en lien avec la nature, qui reposent sur des relations de réciprocité entre les humains et le territoire.

Le jeu en plein air peut comprendre les activités suivantes :

- courir, grimper, creuser, construire, éclabousser, rouler, imaginer, faire semblant;
- jouer avec des éléments naturels comme des bouts de bois, de l'eau, du sable, de la boue, de l'herbe ou de la neige;
- prendre des risques, expérimenter de nouvelles idées et apprendre à faire face aux défis et à l'incertitude.

## ADMISSIBILITÉ

### Qui peut déposer une demande?

Les demandeurs admissibles comprennent les organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes sans but lucratif constitués en société et les corps dirigeants autochtones. Toutes les activités du projet doivent se dérouler dans la zone desservie par une fondation communautaire participante.

### Les particuliers sont-ils admissibles au programme?

Non, les particuliers ne sont pas admissibles au programme.

### Les municipalités ou gouvernements locaux sont-ils admissibles au programme?

Oui. Les municipalités, les administrations locales et les Nations autochtones peuvent présenter une demande en tant qu'entités constituées en société capables de mener à bien des projets dans la zone desservie par une fondation communautaire participante.

### Plusieurs branches d'une même organisation peuvent-elles déposer une demande?

Les branches locales d'organismes de bienfaisance provinciaux ou nationaux et les organismes de bienfaisance locaux ayant plusieurs branches peuvent soumettre leur demande s'ils gèrent leur propre comptabilité et leurs propres finances.

### Que faire si ma fondation communautaire locale ne participe pas au programme?

Si votre fondation communautaire locale ne participe pas au programme pour le moment, restez à l'affût, d'autres opportunités pourraient se présenter à mesure que le Fonds prendra de l'ampleur.





# FOIRE AUX QUESTIONS

## PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

### Les événements d'un ou deux jours sont-ils admissibles?

Non. Les événements d'un ou deux jours sans répercussion durable ne sont pas admissibles. Les projets doivent créer des possibilités de développer le jeu en plein air sur le plus long terme.

### Les programmes sportifs et récréatifs encadrés sont-ils admissibles?

Non. Les programmes sportifs et récréatifs dirigés par des adultes ou structurés ne sont pas admissibles. Le Fonds pour le jeu libre met l'accent sur le jeu spontané et autonome dirigé par les enfants.

### Les programmes virtuels sont-ils admissibles?

Non. Les programmes virtuels pour les enfants ne sont pas admissibles.

### Puis-je déposer une demande uniquement pour un achat de matériel, comme une structure ou un module de jeu?

L'achat d'équipement ou de matériel de jeu peut être admissible s'il s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large. Les enfants doivent être encouragés à utiliser l'espace pour jouer en plein air.

### Les petites infrastructures extérieures ou les projets de naturalisation sont-ils admissibles?

Oui. Les petites améliorations telles que l'ajout de rondins de bois, de plantes, d'éléments détachés ou naturels sont admissibles. L'achat de terrains et les travaux de construction importants ne le sont pas.

### Les programmes existants peuvent-ils être adaptés pour inclure les jeux en plein air?

Oui. Les programmes existants peuvent être élargis ou adaptés si les changements apportés favorisent clairement le jeu en plein air pour les enfants et les objectifs du Fonds pour le jeu libre.

### La supervision par des adultes est-elle autorisée dans les projets du Fonds pour le jeu libre?

Oui. La supervision d'un adulte peut être appropriée et nécessaire. Les projets doivent montrer comment les adultes favorisent la sécurité et l'inclusion sans diriger ni contrôler le jeu des enfants. Consultez la [trousse d'évaluation des risques et des avantages](#) pour déterminer le niveau de risque de votre projet.

### Comment les projets devraient-ils soutenir les enfants et les participants en situation de handicap?

Nous encourageons les demandeurs à inclure des approches adaptées, des aides ou des aménagements appropriés à leurs projets afin que les enfants et les participants en situation de handicap puissent participer pleinement aux jeux en plein air. Cela peut inclure du personnel formé, une conception inclusive ou une surveillance supplémentaire, tout en respectant l'indépendance des enfants dans leurs jeux.

## DÉPENSES ET BUDGET

### Quelles dépenses sont-elles admissibles?

Les dépenses admissibles peuvent inclure le temps de travail du personnel, le matériel, la formation, l'évaluation, la traduction, les communications, le transport et les honoraires. Les coûts doivent être directement liés au projet. Consultez le [guide de demande](#) pour la liste complète.

### Les frais administratifs généraux sont-ils admissibles?

Pour être admissibles, les frais administratifs généraux doivent être clairement liés à la réalisation du projet.

### Le financement peut-il être utilisé pour l'achat de terrains, de bâtiments ou d'appareils électroniques?

Non. Ces coûts ne sont pas admissibles. Consultez le [guide de demande](#) pour la liste complète.

### Les rémunérations ou honoraires sont-ils admissibles?

Oui. Les honoraires versés aux Aînés, aux gardiens du savoir ou aux membres de la communauté qui soutiennent le jeu en plein air ou en lien avec le territoire sont admissibles.

### Les frais de transport sont-ils admissibles?

Oui. Les frais de transport directement liés aux activités du projet sont admissibles.



# FOIRE AUX QUESTIONS

## PROCESSUS DE DEMANDE

### Comment déposer une demande?

Les demandes seront ouvertes du 28 novembre 2025 à 9 h (heure du Pacifique) au 24 février 2026 à 17 h (heure du Pacifique). Chaque organisation soumet une seule demande mais les organisations partenaires peuvent collaborer sur une même demande. Certaines fondations communautaires utiliseront un processus participatif d'octroi de subventions. Vérifiez l'approche de votre fondation communautaire [ici](#) avant de déposer une demande.

### Comment les demandes sont-elles évaluées?

Les demandes sont évaluées en fonction de leur adéquation avec les objectifs du Fonds pour le jeu libre, de leur réponse aux besoins de la communauté, de leur état de préparation et de leur impact durable. Certaines fondations communautaires ont recours à l'octroi participatif de subventions.

### Quel type de suivi ou de rapport est-il prévu?

Les organismes sélectionnés pour recevoir un financement devront signer un accord de financement avant de recevoir les fonds. Notre objectif est de maintenir un système de suivi simple, centré sur les retours d'expérience, les apprentissages et les histoires vécues par les enfants et leurs familles.

En fonction du type d'organisme, vous devrez remplir les rapports suivants :

- Point de suivi à mi-parcours (réservé aux récipiendaires sélectionnés) : certains organismes feront un point de suivi avec leur fondation communautaire locale à mi-projet pour aborder les nouveautés générales, les défis rencontrés et les réussites obtenues. Après ce point de suivi ou rapport d'étape, vous recevrez la seconde moitié du financement alloué.
- Rapport final (obligatoire pour tous les récipiendaires) : tous les organismes financés devront soumettre un rapport final détaillant leurs résultats, leurs réflexions et leurs récits percutants.

### Est-il possible de déposer une demande en français ou en anglais?

Oui. Les demandes peuvent être déposées dans la langue officielle de votre choix.

### Quand saurai-je si ma demande a été acceptée ou refusée?

Les demandeurs recevront une réponse en avril 2026.

### Quel montant une organisation peut-elle demander?

Les montants de financement varient selon les fondations communautaires. Chaque fondation communautaire participante fixe le montant maximal pour sa région.

Confirmez la fourchette de financement en communiquant avec votre fondation communautaire locale : [liste des fondations participantes](#).

## OCTROI PARTICIPATIF DE SUBVENTIONS

### Qu'est-ce que l'octroi participatif de subventions?

Certaines fondations communautaires adopteront un processus d'octroi participatif, afin de garantir que les personnes ayant une expérience vécue et une connaissance approfondie du contexte local puissent faire entendre leur voix quant à l'attribution des fonds.

Si votre fondation communautaire met en œuvre un processus participatif :

- Communiquez directement avec votre fondation communautaire pour obtenir plus de détails sur les modalités de participation.
- Créez un compte et inscrivez votre organisation dans le système de demande.

Remarque : vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire de demande dans son intégralité. L'inscription suffit.

Vérifiez l'approche de votre fondation communautaire [ici](#).

